

## Entrée en vigueur de lois

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 1063-2016, 14 décembre 2016**

#### **Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015 (2016, chapitre 7)**

#### **— Entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015

ATTENDU QUE la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015 (2016, chapitre 7) a été sanctionnée le 18 mai 2016;

ATTENDU QUE, le paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 225 de cette loi prévoit que les dispositions des articles 13 à 82, 85 à 154 et 167 entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 563-2016 du 22 juin 2016 les dispositions des articles 85 à 93 de cette loi sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date d'entrée en vigueur des articles 94 à 153 de cette loi au 1<sup>er</sup> avril 2017;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications :

QUE soit fixée au 1<sup>er</sup> avril 2017 la date d'entrée en vigueur des dispositions des articles 94 à 153 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015 (2016, chapitre 7).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65878